

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 20558

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 6**ANNEXE**

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, substituer au taux :

« 2,7 % »

le taux :

« 2,6 % ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa, substituer au taux :

« 5,4 % »

le taux :

« 5,3 % ».

III. – En conséquence, rédiger ainsi les cinquième et sixième colonnes du tableau de l'alinéa 8 :

2022	2023
2,6 %	1,0 %
8,6 %	5,0 %
5,3 %	4,3 %
3,1 %	2,8 %
3,4 %	3,7 %
2,6 %	-0,9 %
5,6 %	3,8 %

IV. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer au nombre :

« -7,5 »

le nombre :

« -8,3 ».

V. – En conséquence, à la troisième phrase de l'alinéa 10, substituer à la première occurrence du taux :

« +3,5 % »

le taux :

« +3,8 % ».

VI. – En conséquence, après la troisième phrase de l'alinéa 10, insérer la phrase suivante :

« Cette progression sera également rehaussée par rapport à celle de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, alors à + 3,5 %, en conséquence des annonces faites par le Président de la République lors de ses vœux aux acteurs de la santé le 6 janvier 2023. »

VII. – En conséquence, à l'avant-dernière phrase de l'alinéa 10, substituer au taux :

« 3,5 % »

le taux :

« 3,8 % »

et au mot :

« économie »

le mot :

« économies ».

VIII. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 18, substituer au nombre :

« 7,5 »

le nombre

« 8,3 »

et au nombre :

« 11,4 »

le nombre :

« 10,6 ».

IX. – En conséquence, à la deuxième phrase de l’alinéa 18, substituer au taux :

« 2,0 % »

le taux :

« 2,1 % ».

X. – En conséquence, à la troisième phrase de l’alinéa 19, substituer au nombre :

« 8,9 »

le nombre

« 9,7 ».

XI. – En conséquence, à la quatrième phrase de l’alinéa 19, substituer au nombre :

« 12,7 »

le nombre :

« 13,6 ».

XII. – En conséquence, à la dernière phrase de l’alinéa 19, substituer au nombre :

« 12,3 »

le nombre :

« 13,2 ».

XIII. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 21, substituer au nombre :

« -7,2 »

le nombre :

« -7,9 ».

XIV. – En conséquence, à la dernière phrase de l'alinéa 22, substituer au nombre :

« 3,2 »

le nombre :

« 4,0 ».

XV. – En conséquence, à la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 25, substituer au mot :

« retraite »

le mot :

« Vieillesse ».

XVI. – En conséquence, à l'avant-dernière phrase de l'alinéa 27, substituer au mot :

« active »

le mot :

« vieillesse ».

XVII. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 33 :

(En milliards d'euros)

	2019	2020	2021	2022 (p)	2023 (p)	2024 (p)	2025 (p)	2026 (p)
Maladie								
Recettes	216,6	209,8	209,4	221,0	231,2	238,4	244,7	251,7
Dépenses	218,1	240,3	235,4	242,9	239,1	244,6	250,5	255,8
Solde	-1,5	-30,5	-26,1	-21,9	-7,9	-6,2	-5,8	-4,0
Accidents du travail et maladies professionnelles								
Recettes	14,7	13,5	15,1	16,2	17,0	16,9	17,5	18,2
Dépenses	13,6	13,6	13,9	14,2	14,8	15,3	15,7	16,1
Solde	1,1	-0,1	1,3	2,0	2,2	1,6	1,8	2,1
Famille								
Recettes	51,4	48,2	51,8	53,5	56,7	58,5	60,3	62,2
Dépenses	49,9	50,0	48,9	50,9	55,3	57,7	59,8	61,4
Solde	1,5	-1,8	2,9	2,6	1,3	0,8	0,5	0,8
Vieillesse								
Recettes	240,0	241,2	249,4	258,9	269,7	281,8	291,1	299,3
Dépenses	241,3	246,1	250,5	261,9	273,7	290,1	303,6	314,2
Solde	-1,3	-4,9	-1,1	-3,0	-3,9	-8,3	-12,6	-14,9
Autonomie								
Recettes			32,8	35,0	36,3	40,3	41,3	42,5
Dépenses			32,6	35,4	37,5	39,6	41,1	42,4
Solde			0,3	-0,4	-1,3	0,7	0,2	0,2
Régimes obligatoires de base de sécurité sociale consolidés								
Recettes	509,1	499,3	544,2	569,6	593,2	617,5	636,2	655,0
Dépenses	509,2	536,5	567,0	590,3	602,8	628,9	652,1	671,0
Solde	-0,2	-37,3	-22,7	-20,7	-9,6	-11,5	-15,9	-16,0

XVIII. – En conséquence, rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 37 :

(En milliards d’euros)

	2019	2020	2021	2022 (p)	2023 (p)	2024 (p)	2025 (p)	2026 (p)
Recettes	508,0	497,2	543,0	571,8	594,9	619,6	638,9	658,1
Dépenses	509,7	536,9	567,3	590,7	603,2	629,3	652,5	671,3
Solde	-1,7	-39,7	-24,3	-18,9	-8,3	-9,7	-13,6	-13,2

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement actualise l'annexe A du présent projet de loi au regard des amendements déposés par le Gouvernement sur l'ONDAM 2023. Il tient notamment compte des annonces du Président de la République du 6 janvier 2023 lors de ses vœux aux acteurs de la santé.